



Assurance vie et beneficiaires

Par **nanou020776**, le **08/02/2012** à **16:50**

Bonjour,

le 21 juillet 2010 un ami proche m a désigné mon mari et moi même comme bénéficiaire de son contrat d assurance vie, peu de temps après il a été placé sous curatelle. En septembre 2011 il est décédé un mois après sa banque me contactait pour le versement de l assurance vie.

A ce jour son fils qui dit n avoir rien reçu lors de l héritage me réclame le montant de l assurance vie.

A t il le droit ? que dois je faire ?

Merci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **08/02/2012** à **17:06**

Bonjour, effectivement si son fils n'a pas eu sa part réservataire du fait que tout était sur le contrat d'assurance vie, il est en droit de réclamer sa part car cela peut être un détournement de succession aux yeux de la loi. Il serait bon de vérifier qu'il n'a effectivement rien eu, contacter un avocat c'est plus prudent, cordialement